

Nice, le 10 Août 2005

Monsieur le Ministre délégué  
à l'Aménagement du territoire,

Président du Conseil Général  
des Alpes-Maritimes

  
La Vie à Défendre  
Bureau Régional  
CFTC - POLICE  
Sgap Sud  
Caserne Auvare,  
28 rue de Roquebillière  
06300 NICE  
Tel 04 92.17.21.94  
[sgap.sud@cftcpolice.fr](mailto:sgap.sud@cftcpolice.fr)

La structure niçoise de la CFTC POLICE s'est fixé comme objectif prioritaire sur le plan social l'attribution, à la circonscription de la ville de NICE, de l'avantage spécifique à l'ancienneté (décret 95-313 du 21 mars 1995) qui se présente comme une mesure incitative de par les répercussions financières conséquentes sur la carrière d'un fonctionnaire. Cet avantage concerne les agents travaillant dans des quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles. La circonscription réunit les critères permettant d'acquiescer le bénéfice de cet avantage.

Incitative parce qu'en effet, les difficultés que rencontrent les fonctionnaires de la Police Nationale de la Ville de NICE, cinquième ville de FRANCE, ne vous sont pas inconnus tant sur le plan social que professionnel, le rapport 53 du 11 juillet 2002 portant sur la sécurité intérieure que vous avez développé au Sénat en est bien la preuve. La pénurie d'effectif est croissante notamment lorsque nous constatons aux échéances annuelles les chiffres inquiétants en matière de refus de mutation vers NICE. Les fonctionnaires doivent faire face aux problèmes de logement, du coût de la vie, de la perte de salaire et autres.

Nous menons, depuis peu et en parallèle, une étude sur les prises de congés sans solde et sur les demandes de mutation en départ de NICE. Sans tirer de conclusions hâtives, il ressort néanmoins que la ville de NICE demeure une destination considérée comme relativement accessible mais ne servirait qu'en majeure partie de relais aux fonctionnaires désireux de quitter la zone nord. Il nous paraît opportun de déterminer le nombre de sortant et de rentrant.

Il est donc d'actualité et de notre devoir pour de notre organisation syndicale, reconnu pour son sens des responsabilités et pour son engagement à défendre les valeurs humaines et sociales, de trouver des solutions et de les justifier par des propositions concrètes.

Le fait d'entreprendre, avec votre soutien, la démarche ayant pour but la désignation de la ville de NICE par Monsieur le Ministre de l'Intérieur comme zone bénéficiaire de cet avantage encouragera les agents dans leur choix de mutation et qui plus est, les fidélisera dans notre belle cité. Quant aux collègues se trouvant déjà en fonction dans la circonscription, nul doute que des retombées profitables sont à espérer pour celui qui décidera du bien fondé de la mise en application de cette mesure.

Nous sollicitons de votre bienveillance un entretien non officiel pour débattre du projet et sommes à votre disposition compte tenu de votre calendrier. Monsieur ORLANDI David, Secrétaire National de la C.F.T.C POLICE m'accompagnera, si vous acceptez de nous recevoir, pour étayer l'ensemble des arguments qui pourront, et nous le souhaitons, vous séduire.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre délégué, en notre respect le plus profond.

La CFTC-POLICE n'a pas attendu les derniers et ultimes instants de négociation pour le sauvetage de l'ASA afin qu'il puisse profiter au plus grand nombre de policiers.

La preuve en est ce courrier datant de 2005 pour obtenir que Nice puisse bénéficier de cet avantage.

Aujourd'hui le combat continue pour que la liste des 161 circonscriptions retenues et révisable tous les 6 ans soit très vite élargie. Que certaines circonscriptions, notamment de la région parisienne, soient écartées de ce dispositif, est une anomalie flagrante du fonctionnement parfois très incompréhensible de notre administration. Le syndicat CFTC-POLICE s'entretiendra très prochainement de ce sujet avec les autorités en charge de la gestion de l'ASA.

**POUR TOUTE INFORMATION, POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS,  
LA CFTC-POLICE À VOTRE SERVICE !**

**CFTC - POLICE**

[www.cftcpolice.fr](http://www.cftcpolice.fr)